

DEL2026-119

N° 26 07 18

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

AMÉNAGEMENT URBAIN

Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Fonds de concours

. Sollicitation

. Conventions - Signature – Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 28

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

Dominique BELLENGER à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communautés urbaines de verser à leurs communes membres des fonds de concours pour le financement de travaux portant sur la réalisation d'équipements ou d'installations et l'acquisition de matériels et d'outillages.

Par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a fixé les critères et la répartition de ce fonds de concours entre les communes membres.

Au vu de ces critères, il a été alloué un fonds de concours d'un montant total de 1 270 521,00 € à la Ville d'Harfleur pour la période 2021/2026.

A ce titre, je vous propose de solliciter le fonds de concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dans le cadre des projets suivants menés par la commune :

1. Travaux de reprise de concessions funéraires dans les cimetières pour un montant total s'élevant à 33 333,33 € HT.
2. Travaux et acquisitions d'équipements destinés à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune public, des performances énergétiques des bâtiments scolaires et parascolaires pour un montant total s'élevant à 107 541,67 €, comprenant notamment le changement des menuiseries de l'école élémentaire des Caraques, la réfection de plusieurs salles de classe de l'école maternelle et élémentaire André Gide, la réfection de la toiture de l'école de Fleurville.
3. Etudes, travaux et acquisitions d'équipements destinés à l'amélioration des conditions d'accueil du public, des conditions de travail des agents et des performances énergétiques des bâtiments municipaux pour un montant total s'élevant à 155 797,46 € HT, portant notamment sur l'Hôtel de Ville, l'église Saint Martin, le Centre Culturel et Associatif de la Forge, le Pôle Accueil et Population.
4. Renouvellement du parc automobile pour un montant total s'élevant à 60 833,33 € HT.
5. Travaux d'aménagement de l'espace public pour un montant total s'élevant à 304 333,33 € HT, comprenant notamment l'aménagement d'un parking résidentiel dénommé « Plaine du Moulin », l'aménagement d'un caniparc, le pavoisement, la signalisation horizontale et verticale, et la transition de l'éclairage LED.
6. Acquisition de matériels et de logiciels informatiques pour un montant total s'élevant à 73 000 € HT.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Communauté Urbaine souhaite soutenir ses communes membres dans leur politique d'investissement et la politique économique du territoire de l'agglomération havraise via un fonds de concours destiné à soutenir les communes dans leurs projets d'investissement ;

CONSIDÉRANT que par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a fixé les critères et la répartition de ce fonds de concours entre les communes membres et qu'il a été alloué un fonds de concours d'un montant total de 1 270 521,00 € à la Ville d'Harfleur pour la période 2021/2026 ;

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

CONSIDÉRANT que le fonds de concours de soutien à l'investissement des communes doit se clôturer au 31 décembre 2026 et que le solde disponible doit être sollicité avant le 30 septembre 2026 ;

- sollicite le fonds de concours d'investissement de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour les projets ci-après à hauteur de 50% du montant HT restant à la charge de la commune :
- Travaux de reprise de concessions funéraires dans les cimetières pour un montant total s'élevant à 33 333,33 € HT.
- Travaux et acquisitions d'équipements destinés à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune public, des performances énergétiques des bâtiments scolaires et parascolaires ou pour un montant total s'élevant à 107 541,67 €, comprenant notamment le changement des menuiseries de l'école élémentaire des Caraques, la réfection de plusieurs salles de classe de l'école maternelle et élémentaire André Gide, la réfection de la toiture de l'école de Fleurville.
- Etudes, travaux et acquisitions d'équipements destinés à l'amélioration des conditions d'accueil du public, des conditions de travail des agents et des performances énergétiques des bâtiments municipaux pour un montant total s'élevant à 155 797,46 € HT, portant notamment sur l'Hôtel de Ville, l'église Saint Martin, le Centre Culturel et Associatif de la Forge, le Pôle Accueil et Population.
- Renouvellement du parc automobile pour un montant total s'élevant à 60 833,33 € HT.
- Travaux d'aménagement de l'espace public pour un montant total s'élevant à 304 333,33 € HT, comprenant notamment l'aménagement d'un parking résidentiel dénommé « Plaine du Moulin », l'aménagement d'un caniparc, le pavoisement, la signalisation horizontale et verticale, et la transition de l'éclairage LED.
- Acquisition de matériels et de logiciels informatiques pour un montant total s'élevant à 73 0000,00 € HT.
- autorise la signature des conventions de financement.
- autorise l'imputation à la section d'investissement de toutes les dépenses nécessaires à ces opérations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

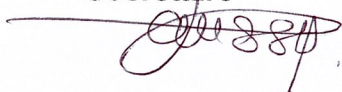
Pour : 29

Contre : 0

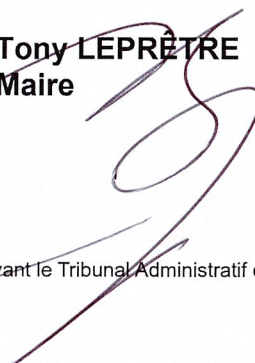
Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

